

une cohésion nécessaire aux dispositions décousues qui régissaient les opérations de la Caisse agricole de Tahiti en en faisant une annexe du service Local et en la soumettant aux mêmes règles financières.

La Caisse agricole devient officiellement ce qu'elle était officieusement depuis longtemps : un établissement de crédit public alimenté, en grande partie, par la subvention du service Local.

J'aurais désiré que l'initiative des capitaux privés permit d'atteindre le même but sans engager la responsabilité de l'Etat ; mais les demandes qui m'ont été soumises à cet effet n'ont pas présenté de garanties, et la Caisse agricole a pris dans le pays, par les incontestables services qu'elle a rendus, une position respectable. Elle a fourni à la circulation un papier qui, jusqu'ici, a été accepté comme monnaie libératoire. Je ne pouvais méconnaître cette situation.

Je vous prie, toutefois, de veiller avec soin à ce qu'il ne soit émis de papier de circulation que dans la juste proportion des besoins du crédit et des ressources réalisées, et surtout à ce que les billets ne s'accumulent pas dans les caisses du trésor de manière à gêner celui-ci dans le règlement des dépenses des services publics. Il importe également qu'il ne soit pas accordé de trop gros crédits ni fait de trop fortes avances, et surtout à ce que des renouvellements trop facilement consentis ne masquent pas la situation réelle de l'établissement et celle de la place.

C'est là, je ne vous le cache pas, une vive préoccupation pour moi, et j'appelle toute votre sollicitude sur la nécessité d'une prudence excessive et d'une surveillance constante dans la marche de l'établissement.

Il importe également que le concours de la Caisse puisse être prêté, dans la mesure de son disponible, à tous ceux qui présentent les garanties de solvabilité désirables et ne soit pas réservé à quelques grosses maisons qui, la plupart, sont, à Tahiti, entre les mains d'étrangers.

Du moment où la Caisse agricole devient un appendice du service Local, elle est tenue à donner son appui à toutes les entreprises honorables, sous peine de soulever de graves réclamations. C'est là le moindre inconvénient de la confusion entre l'intérêt privé et l'intérêt public, entre les services administratifs et les opérations industrielles et commerciales.

Je me rends compte des circonstances qui ont amené vos prédécesseurs à laisser s'établir et se développer cet état de choses anormal. Je sais qu'il en a été tiré quelque avantage sérieux, mais je